

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 15 février 2022, le règlement numéro 2022-256 Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 2018-238 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des élu-e-s municipaux.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 140, chemin Des Outaouais, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

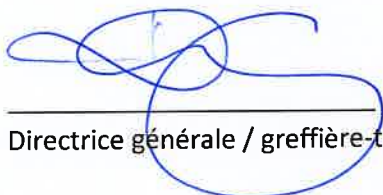
Donné à L'Île-du-Grand-Calumet, ce 17 février 2022

Élaine Déry
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Élane Déry, en ma qualité de Directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public en affichant une copie à chacun des endroits établis par la loi et/ou le conseil le 17 février 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT
À L'Île-du-Grand-Calumet (Québec)
Ce 17^e jour du mois de février 2022



Directrice générale / greffière-trésorière